

# Déclaration d'incident/accident

## Alternative à la déclaration téléphonique pour les milieux à contrat

Un incident ou accident est un événement indésirable qui a nui ou qui aurait pu nuire à la santé ou à la sécurité de l'utilisateur et qui se produit dans le cadre de la prestation de soins.

Déclarer un incident ou accident est une **obligation légale**.

En tant qu'établissement, nous devons nous assurer que les ressources partenaires du CISSS de la Montérégie-Ouest disposent de tous les outils pour être en mesure d'effectuer une déclaration d'incident ou d'accident.

### Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une alternative à la déclaration téléphonique. Elle vous permettra de faire de façon autonome vos déclarations d'incidents ou d'accidents. Le formulaire en ligne qui vous est proposé est facile d'utilisation et intuitif. Cette méthode est beaucoup plus simple. Le formulaire que nous vous proposons se trouve sur la plateforme [extranet – santé Montérégie](#).

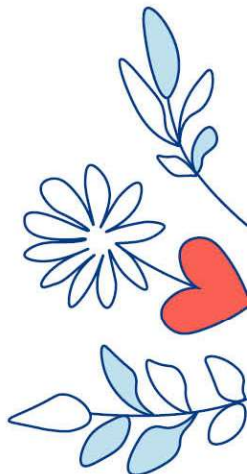
### Qui pourra compléter les déclarations et de quoi aurez-vous besoin ?

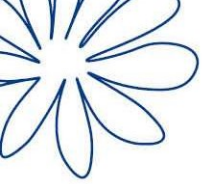
Tous les employés travaillant dans vos ressources peuvent faire une déclaration d'incident ou d'accident. Le matériel dont vous disposez dans vos installations est suffisant. Vous aurez besoin d'une connexion Internet, d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur. Donc, cette méthode ne demande aucune installation, aucun achat, ni mise à jour de l'équipement que vous possédez.

### Comment cela fonctionne ?

- Téléchargez [l'affiche](#);
- Cliquez sur le lien ou scannez le code QR pour accéder à la plateforme;
- Saisissez le mot de passe : "bonjour03";
- Accédez au formulaire de déclaration en cliquant sur le lien correspondant;
- Remplissez le formulaire intuitif, en veillant à compléter tous les champs obligatoires avant de soumettre votre déclaration;
- **Lisez attentivement toutes les options dans chaque menu;**
- Une fois le formulaire complété, cliquez sur "Envoyer".

**Important : Si un usager est touché par un incident ou un accident, vous aurez besoin de son nom, de son prénom, ainsi que de la date de naissance de celui-ci.**





# Déclaration incident/accident

Un incident/accident est un événement indésirable qui a nui ou qui aurait pu nuire à la santé ou la sécurité de l'utilisateur et qui se produit dans le cadre de la prestation de soins. Déclarer un incident/accident est une obligation légale.



- Pour effectuer une déclaration, vous aurez besoin **du prénom et du nom** de l'utilisateur ainsi que de sa **date de naissance**.
- Rendez-vous sur le site internet [Extranet santémontérégie](#) en balayant le code QR et inscrivez le mot de passe **bonjour03**



Identification de votre lieu de travail :

Nom du milieu :

Numéro de téléphone :

Vous éprouvez des problèmes à effectuer votre déclaration en ligne?

Il est possible de le faire par téléphone : 450 699-2425, poste 4805.

